

## Le droit d'exister et d'être respecté

### Union européenne

#### RÉCONCILIATION AVEC LES ROMS

Le Parlement européen se penche sur la discrimination contre les Roms. L'UE doit commencer par reconnaître l'existence du sentiment anti-rom, puis agir, estime l'eurodéputée suédoise Soraya Post, de l'Alliance progressiste des socialistes et démocrates (ALDE), responsable du rapport parlementaire sur l'intolérance à l'encontre des Roms.

Une enquête de la Commission européenne sur les minorités et la discrimination des Roms a en effet dévoilé que 80 % d'entre eux vivent sous le seuil de pauvreté. En moyenne, la moitié des enfants et jeunes, entre 6 et 24 ans, ne vont pas à l'école. Sur la base du rapport préparé par Soraya Post, le Parlement proposera des mesures pour l'amélioration de la situation.

*« Nous proposons par exemple l'établissement d'une commission de réconciliation avec les Roms, à la fois au niveau européen et étatique. Nous appelons à la participation active et significative des Roms à la vie sociale. Nous voulons aussi mettre en place une cour des comptes qui examine les programmes censés améliorer la situation des personnes exclues de la société. Ainsi que la condamnation et la répression sans équivoque de toute incitation de haine à l'encontre des Roms. »*

*Il s'agit aussi de mettre fin aux discriminations contre les Roms. Dans certains pays, les autorités refusent par exemple d'enregistrer les enfants roms après leur naissance. Nous demandons également des compensations pour les femmes roms qui ont été stérilisées de force, ainsi que la fin des pratiques de séparation des enfants roms de leurs*

*parents. Il faudra enfin assurer la fin de la ségrégation des Roms dans l'enseignement, sur le marché du travail, dans l'accès aux soins de santé et au logement. »*

*(Web : <http://www.euractiv.fr/section/soci-t/interview/nous-voulons-une-commission-de-reconciliation-avec-les-roms/>, 31 octobre 2017)*

### Burkina Faso

#### CAMPAGNE POUR LES ACTES DE NAISSANCE

Lancée le 2 novembre 2017, l'opération d'établissement gratuit des actes de naissance au profit des élèves de la commune de Koubri, pilotée par le Centre d'éducation et de réinsertion sociale des enfants (CERESSE/BF) est devenue une réalité. La remise symbolique des actes de naissance aux enfants bénéficiaires est intervenue lors d'une cérémonie le mercredi 6 décembre 2017 dans ladite commune.

*« Nous avons reçu nos actes de naissance ». C'est ce qu'on pouvait lire sur l'une des banderoles tenues par les élèves bénéficiaires de l'opération d'établissement gratuit des actes de naissance. Ce projet exécuté par le Centre d'éducation et de réinsertion sociale des enfants (CERESSE/BF) en collaboration avec la Coordination nationale des associations des enfants et jeunes travailleurs du Burkina (CN/AEJTB), sur financement de l'Union européenne à travers le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), a permis d'enregistrer ces enfants scolarisés dans les fichiers de l'État civil burkinabè. Selon le Coordonnateur du CERESSE Zaidi Compaoré, le fait que des enfants naissent et grandissent sans être déclarés*

est un sérieux problème, sinon même une préoccupation nationale.

D'après certaines études, deux millions d'enfants demeurent dans l'anonymat total au « pays des Hommes intègres ». « *Un enfant sans acte de naissance est un enfant qui n'existe pas. Ce n'est pas un citoyen au vrai sens du terme* », a-t-il lancé. Les problèmes surgissent lorsque scolarisé, l'enfant doit constituer son dossier pour passer son Certificat d'études primaires (CEP). Le Coordonnateur du CERESSE a bon espoir que cette année aucun élève de Koubri ne soit refoulé par manque d'acte de naissance lors de la constitution des dossiers pour l'examen.

Il est donc plus évident que tout enfant ait droit à un acte de naissance, en ce sens qu'il marque le début de son existence légale. Initialement 300 actes de naissance devaient être établis, mais au final ce sont 347 qui ont été délivrés aux élèves de 20 écoles de la commune de Koubri.

(Web : <http://lefaso.net/spip.php?article80892>,  
08 décembre 2017)

## France

### LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS

Selon les Nations-Unies et le Conseil de l'Europe, la traite des êtres humains serait la troisième forme de trafic la plus rémunératrice dans le monde après le trafic de drogue et la contrefaçon. La traite générerait un profit de 32 milliards de dollars par an.

Le nombre de personnes recrutées et exploitées à travers le monde, chaque année est estimé à 2,5 millions de personnes, principalement des femmes et des enfants. Il existe plusieurs formes d'exploitation dans le cadre de la traite des êtres humains : exploitation sexuelle, travail forcé, esclavage domestique, trafic d'organes, criminalité ou mendicité forcées.

Cette thématique, inscrite dans le cadre de la lutte contre la criminalité transnationale organisée, représente un véritable sujet de préoccupation pour la communauté internationale et pour la France en particulier car la traite est également une des plus graves violations des droits de l'Homme et de la dignité humaine.

(Web : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/droits-de-l-homme/lutte-contre-la-traite-des-etres-humains/>)